

Sommaire

Le logement des jeunes

Intermédiation locative, une solution alternative à la question du logement des jeunes

Zoom sur l'Union nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (UNCLLAJ)

Zoom sur l'Économie sociale : une branche, un métier

Du côté des Missions Locales / Offre d'emploi / L'UNML vous représente

en une

page 2

page 3

page 4

page 5

Le logement des jeunes

En juin dernier, à l'occasion des États généraux du logement, un sondage TNS Sofres révélait que 82 % des Français ont des difficultés à se loger. Au cœur de l'actualité, le logement constitue l'une des préoccupations majeures de nos concitoyens. Ainsi, nous vous proposons un numéro spécial orienté sur le logement des jeunes et sur certains acteurs de notre réseau qui oeuvrent sur ce sujet.

"L'accès au logement des jeunes : une question lancinante mais qui n'appelle pas de réponse simple"

Tel est le préambule de l'enquête de L'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL) parue en novembre dernier sur le logement des jeunes. Cette dernière est riche d'enseignements et même si la question du logement des jeunes n'est pas nouvelle, elle se pose toutefois avec une acuité croissante.

Trois raisons expliquent ces difficultés : "La première est qu'on est jeune de plus en plus vieux. 35 ans, l'âge de la fin de la jeunesse pour Eurostat, était au début du 19ème siècle l'espérance de vie à la naissance des Français". L'accès de plus en plus tardif des jeunes à un emploi stable et un taux de chômage parmi les plus élevés d'Europe notamment chez les jeunes, et parmi eux les moins diplômés en sont les principales victimes, constituent les deux autres raisons selon l'ADIL.

Décohabitation plus tardive

Selon l'enquête logement de l'INSEE en 2006, "46,1 % des jeunes adultes âgés de 18 à 30 ans vivaient chez leurs parents. Cette proportion diminue avec l'âge : de 95 % à 18 ans, elle n'est plus que de 10 % à 30 ans."

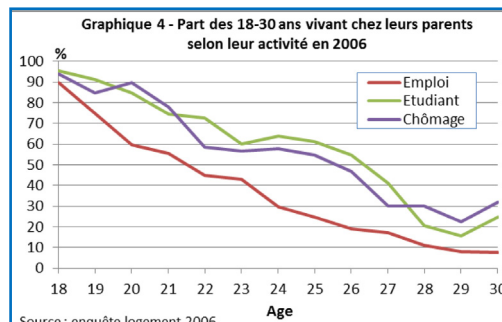
Toutefois, l'enquête donne une vision biaisée du mode de logement des jeunes, en ne s'intéressant qu'aux ménages vivant dans un "logement ordinaire", sans prendre en compte les résidences communautaires (dont les résidences universitaires et les foyers de jeunes travailleurs).

Selon le recensement, "ce type d'habitat héberge 13%

des étudiants et 3 % des autres catégories de jeunes". L'enquête Eurostudent estime, elle, à "11% la part des étudiants logés dans une résidence collective en France, contre 13 % en Allemagne, 18 % en Angleterre et aux Pays-Bas, 25 % en Finlande, 36 % en Suède."

"Au sein des jeunes vivant dans un logement ordinaire, la part de ceux qui vivent chez leurs parents a augmenté de 3,5% entre 1992 et 2006". Cette augmentation, concernant surtout les 24-28 ans, résulte principalement de l'augmentation du pourcentage d'étudiants passant de 26 % en 1992 à 32 % en 2006. Or, à âge égal, les étudiants disposent moins souvent d'un logement indépendant que les personnes ayant un emploi ou les chômeurs.

"79 % résident chez leurs parents, contre 55 % des chômeurs et 26 % des personnes en emploi. En outre, les personnes en emploi et les chômeurs vivent plus souvent chez leurs parents en 2002 qu'en 1992 : la part des cohabitants passe de 23 à 26 % pour les premiers et de 50 à 55 % pour les seconds."



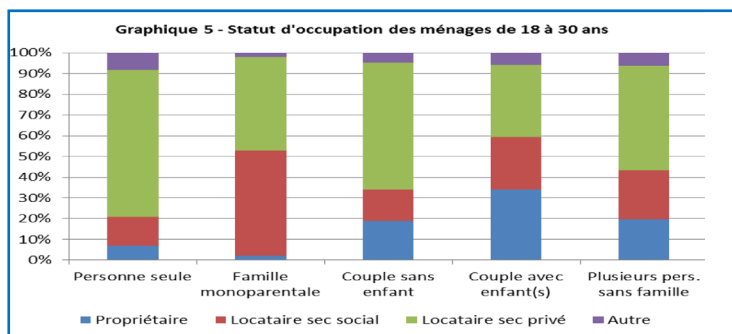
INFO + : ANI Jeunes

Les documents relatifs au circuit de paiement et au contrôle de service fait ont été envoyés aux DIRECCTE par la DGEFP en fin de semaine dernière. Pour plus d'infos, nous vous invitons à contacter votre ARML ou à les télécharger sur Webparcours.

Les jeunes ménages sont en majorité locataires dans le secteur privé

Près de la moitié (47%) des 3,3 millions de ménages dont la personne de référence est âgée de 18 à 30 ans, sont des couples avec ou sans enfants, les personnes seules étant un peu moins nombreuses (42 %). Les autres ménages se répartissent à égalité entre familles monoparentales, dont la personne de référence est presque toujours une femme, et des ménages de plusieurs personnes sans lien familial se partageant un logement. Ce dernier groupe, qui représente 6% de l'ensemble, comprend les colocalitaires.

Si les personnes seules sont très majoritairement locataires dans le secteur privé, le locatif social loge plus de la moitié des familles monoparentales et un quart des couples avec enfants. Quant aux propriétaires, en nombre négligeable au sein des deux premières catégories, il représente un tiers des couples avec enfants.



Le besoin de mobilité détermine le statut d'occupation

La prédominance du statut de locataire s'explique par deux raisons essentielles. La première est économique : *"Accéder à la propriété exige d'être capable de financer, sur une durée limitée, le montant du prix du logement, ce qui suppose des revenus stables et suffisamment élevés. En sont donc exclus les ménages qui n'en ont pas la capacité"*.

La seconde concerne la mobilité résidentielle : *"Pour beaucoup, l'insertion professionnelle est un processus de longue durée qui s'étale sur plusieurs années où se succèdent des périodes d'emploi de courte durée entrecoupées ou non de phases de chômage. De fait, les moins de 30 ans sont beaucoup plus mobiles que les ménages plus âgés."*

Erosion du pouvoir solvabilisateur des aides personnelles

En 2006, selon l'enquête logement, *"65 % des locataires de moins de 25 ans et 65 % des 25-29 ans bénéficiaient d'une aide personnelle au logement. Parmi les étudiants vivant seuls, 41 % percevaient l'APL ou l'AL."*

Or, à partir de l'alignement du barème de l'AL sur celui de l'APL, en 2002, le pouvoir solvabilisateur des aides s'est érodé, les loyers plafonds (au-delà desquels la dépense de logement n'est plus prise en charge par l'aide) n'ayant pas suivi l'évolution des loyers du secteur privé.

Des conditions de logement souvent dégradées

La part des jeunes ménages vivant dans des logements surpeuplés est largement supérieure à la moyenne (21 % contre 9 %). De plus, les jeunes ménages vivent plus souvent que les autres dans des logements difficiles à chauffer et 17% d'entre eux éprouvent des difficultés à faire face à leurs dépenses de logement (11 % pour l'ensemble de la population). Ces difficultés concernent l'ensemble des jeunes ménages, qu'ils soient en emploi, chômeurs ou étudiants.

"Il ressort que les obstacles que rencontrent les jeunes pour accéder à l'indépendance résidentielle relèvent de deux facteurs distincts : d'une part, l'absence ou la faiblesse des revenus, qui rend les jeunes adultes très dépendants des subsides que peuvent leur accorder leurs parents et des aides publiques ; d'autre part, l'insuffisance de l'offre de logements adaptés à leurs besoins, c'est-à-dire de petite taille et accessibles rapidement, notamment dans le parc locatif social", conclut l'ANIL.

[Consultez l'intégralité de l'étude ici](#)

Intermédiation locative, une solution alternative à la question du logement des jeunes

L'intermédiation locative vise à mobiliser le parc privé en sécurisant les propriétaires et en facilitant l'accès au logement des ménages les plus en difficulté.

Outil de gestion patrimoniale, elle offre aux propriétaires l'assurance du paiement du loyer et des charges sans les contraintes usuelles de gestion d'un bien immobilier. Régi par un contrat garanti par l'Etat et géré par des associations conventionnées, le dispositif assure au propriétaire de récupérer son logement à la fin du bail.

Compte tenu de la grande tension sur le marché du logement et de la forte demande d'hébergement, l'enjeu de la mesure est de :

- faciliter l'accès au logement de ménages qui attendent un logement social
- prévenir l'expulsion de ménages dont les ressources sont manifestement insuffisantes par rapport au loyer ou qui sont en voie d'expulsion
- proposer un relogement temporaire aux occupants de logements faisant l'objet d'un traitement au titre de la lutte contre l'habitat indigne
- donner une solution de logement immédiate dans le cadre de situations d'urgence
- faciliter l'insertion de ménages qui ne remplissent pas complètement les conditions d'autonomie pour accéder au logement.



Sur toute la France, 2 364 logements sont ainsi disponibles, dont 1 679 logements en Ile-de-France. 4 728 personnes bénéficient en 2011 de cette formule.

Selon le secrétariat d'Etat au logement, 1 500 logements supplémentaires sont prévus d'ici à fin 2011- début 2012, soit 4 500 places nouvelles.

Zoom sur l'Union nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (UNCLLAJ)

Lors de son Assemblée générale extraordinaire du 6 décembre dernier, elle a élu à l'unanimité un nouveau président : Frédéric Milhiet. Cette nomination nous donne l'occasion de faire un zoom sur cette Union qui oeuvre sur la question du logement pour les jeunes et qui compte parmi les membres du CA de l'UNML en tant que partenaire.



Monsieur le Président, pouvez-vous d'abord vous présenter ?

Frédéric Milhiet : Je suis Directeur du CLLAJ de la Rochelle - Saintonge - Oléron depuis 2004. L'association que je dirige était adhérente au réseau des CLLAJ depuis 2003. La dynamique et le projet portés m'ont conduit à vouloir davantage m'y impliquer. Je suis donc entré au Conseil d'administration en 200, puis au Bureau.

Quelles sont les missions de l'UNCLLAJ ?

FM : Nous avons pour objectif principal de fédérer l'ensemble des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes et Services Logement Jeunes. En 2005, la reconnaissance politique a permis à l'union de pouvoir représenter les CLLAJ et SLJ au niveau national et de développer le partenariat avec les administrations centrales et les fédérations mobilisées sur la question du logement. Par ailleurs, lors de notre Assemblée générale extraordinaire de décembre 2011, nous avons changé nos statuts pour entrer dans le champ d'actions de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Pouvez-vous nous donner des exemples concrets d'actions menées par votre CLLAJ sur le terrain ?

FM : La problématique du logement diffère selon les territoires et les zones rurales ne sont pas exemptes de difficultés. Je peux vous donner un exemple qui est un véritable cas d'école. La Haute Saintonge représente 123 communes et 57 000 habitants, soit la 2^{ème} plus grande communauté de communes de France. En 2009, nous avons mené une étude de 6 mois en collaboration avec la Mission Locale. A l'issue de cette dernière, et devant les besoins locaux, nous avons décidé d'ouvrir une antenne du CLLAJ. Depuis, nous avons accompagné 300 jeunes. 100 d'entre-eux avaient une demande liée à un accès au logements et 80 ont eu accès à des logements de droit commun (essentiellement privés). A Jonzac, il y a un CFA en zone rurale sans internat. La Mairie a acheté un bâtiment pour le réhabiliter et nous travaillons à leur côté pour mettre en place une résidence sociale pour les apprentis. Sur la Rochelle, où la tension est plus grande, nous proposons 70 logements temporaires et 25 places en résidence

sociale. Par an, ce sont environ 1500 jeunes accueillis¹, 570 jeunes accompagnés, dont 175 logés au sein du parc du CLLAJ (parc public et privé).

Quels sont vos modes de fonctionnement avec l'UNHAJ² ?

FM : Nos deux unions ont leurs différences et travaillent de façon complémentaire. Toutefois, parmi les missions prioritaires que je me suis assignées en tant que président, je souhaite favoriser le travail collectif des réseaux tels que ceux des missions locales afin d'être le plus efficace possible pour loger les jeunes qui en ont cruellement besoin ! L'idée est de partager davantage nos approches croisées, car n'oublions pas que nous défendons tous la même cause : la mise en oeuvre d'une politique locale concertée de l'habitat des jeunes, favorisant leur accès au logement de droit commun.

Quelle est la nature de vos relations avec les Missions Locales ?

FM : Les Missions Locales sont des partenaires non seulement privilégiés mais aussi fondamentaux car 65% de notre public vient du réseau, même si notre public est un peu plus large. D'ailleurs nous avons lancé ensemble une expérimentation, "AGILOJE"³ dont les résultats sont à paraître prochainement. Au quotidien, nous assurons parfois pour les Missions Locales des prestations de service afin d'accompagner des jeunes sur le volet logement et nous comptons également de plus en plus d'adhérents Missions Locales qui ont monté une réponse directe en matière de logement (SLJ).

Nous avons aussi d'autres partenaires qui nous permettent de mener à bien notre mission, tels que les Conseils Généraux, les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les partenaires d'Action Logement et les CAF.

Pour conclure ?

FM : Nous avons lancé récemment des formations professionnelles sur le thème du logement des jeunes à destination des Missions Locales. Notre formatrice est une ancienne conseillère de votre réseau. A ce titre, elle apporte une expertise très proche du terrain. 5 sessions ont eu déjà lieu, dont 2 à Nantes, 2 dans le Nord Pas-de-Calais et 1 sur Paris. Nous engageons les structures intéressées à nous contacter pour organiser des formations dans leur territoire !

¹ ndlr : 16-30 ans - ² Union nationale de l'habitat des jeunes - ³ Cf. page 5

Les formations de l'UNCLLAJ

L'UNCLLAJ propose, via son organisme de formation FORMA-CLLAJ, des formations adaptées aux salariés et administrateurs de structures sociales telles que les Missions Locales sur la thématique logement. Dans le catalogue de formation vous trouverez différents plans de formation sur divers sujets « Appréhender la problématique Logement dans l'accompagnement ? », « Comment créer un service logement Jeunes », « Les politiques Publiques du Logement »... Madame Ahmel DJIOUI, Déléguée Générale de l'UNCLLAJ, joignable par email a.djioui@uncllaj.org, se fera le plaisir de vous transmettre le catalogue de formation spécifiant dates et lieux de ces dernières. Le contenu et les conditions de réalisation (dates, lieux, horaires, qualité des participants...) peuvent être construits sur mesure en fonction des besoins locaux.

Zoom sur l'Économie sociale : une branche, un métier

En tant que Syndicat d'employeurs de la branche des Missions Locales et PAIO, l'UNML est adhérente à l'USGERES. Cette dernière fédère et représente les employeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), soit 12 des 13 branches du secteur. Elle a réalisé un guide qui les présente ainsi que 70 métiers clés. Pendant 11 semaines, nous vous proposons une série qui vous fera découvrir toute la richesse d'opportunités de l'économie sociale. Cette semaine la branche "Foyers, résidences sociales et services pour jeunes" et un métier clé : directeur ...

en partenariat avec



Foyers, résidences sociales et services pour jeunes

Les Foyers et Services pour Jeunes Travailleurs (FSJT) sont des associations loi 1901, qui se sont construits et structurés depuis 1956 autour des valeurs du mouvement d'Éducation populaire.

Les domaines d'activités

Les Foyers et services pour Jeunes Travailleurs (FSJT) ont pour mission traditionnelle d'accueillir des jeunes en cours d'insertion sociale et professionnelle et de leur offrir une résidence leur permettant de développer leur autonomie.

Ces structures leur apportent de plus en plus de services complémentaires de type socio-éducatif.

Ils ont pour vocation l'accueil des jeunes et leur assistance dans la construction de leur vie active, qu'il s'agisse de l'habitat, de l'emploi, de la santé, de la formation ou encore de la culture et de la sensibilisation à la citoyenneté. Certains FSJT sont ouverts aux étudiants et stagiaires.

Exemples de prestations proposées

Les FSJT s'occupent, principalement, de :

- l'accueil des résidents,
- l'animation de la résidence (intégration et accompagnement des résidents),
- la gestion et de l'accompagnement individualisé (admission des candidats au logement, accueil, conseil et accompagnement des résidents, recouvrement des redevances)
- l'accompagnement des publics sous convention (accompagnement individuel de jeunes adressés par les prescripteurs externes)
- assurer le confort et la qualité des résidences et des hébergements (confort hôtelier, qualité du bâtiment, sécurité des biens et des personnes).

Les emplois et métiers

- Personnel de service
- animateur
- Agent de restauration
- Veilleur de nuit
- Directeur ou directeurs adjoints
- Agent d'accueil et agents d'entretien

Directeur (H/F)

Le directeur (H/F) d'établissement ou de services assure la responsabilité de la conduite et de la gestion comptable de l'établissement ou d'un ou plusieurs services dans le cadre des objectifs stratégiques et de développement qui lui ont été définis. Il/elle assure éventuellement la recherche de financements spécifiques ou structurels.

Missions principales

- Appliquer les objectifs politiques ou économiques des instances décisionnaires
- Exercer une responsabilité d'encadrement technique et administratif
- Coordonner les activités d'un ou plusieurs services
- Animer et encadrer le personnel
- Participer à la construction du projet, l'animer et rédiger le projet social et éducatif, en étudier la faisabilité technique et financière
- Proposer des projets de développement
- Assurer les relations stratégiques et politiques de son établissement (rechercher et développer des partenaires extérieurs...)
- Rechercher des financements

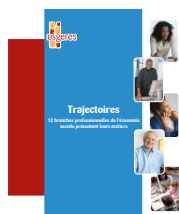
Diplômes

- Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport - DEJEPS
- DUT carrières sociales

Ce métier est généralement accessible à partir de formations de niveaux III à I (de Bac+2 à Bac+5) en sciences humaines, psychologie, droit... complétées par une expérience professionnelle confirmée. La connaissance du milieu constitue un atout supplémentaire.

Évolution professionnelle

Après plusieurs années d'exercice, le/la directeur (trice) d'établissement ou de service peut évoluer vers le poste de directeur(trice) d'association ou d'organigramme ou celui de directeur(trice) général(e). Des évolutions vers d'autres branches de l'économie sociale sont aussi possibles (animation, acteurs du lien social et familial...).



Consultez l'intégralité de la fiche :
[Guide trajectoire](#)

Du côté des Missions Locales

AGILOJE, expérimentation logement à la Mission Locale de Reims

Le dispositif AGILOJE fait partie des expérimentations sociales. Il a pour principal objectif d'améliorer la réponse logement faite aux jeunes par une coordination accrue des acteurs de l'hébergement et du logement et ce, sur 7 sites.

Ainsi 2 types d'outils ont été mis en oeuvre :

- la création d'une plate-forme de type "guichet unique" pour accueillir les jeunes
- la mise en place d'un accompagnement renforcé dit "service +", par rapport à l'existant, dit "droit commun".

Quelques semaines avant le compte rendu de l'évaluateur CRÉDOC, - qui pour ambition de mesurer l'efficacité de la plateforme partenariale pour permettre aux jeunes concernés d'accéder à un logement autonome et de s'insérer professionnellement - la Mission Locale de Reims nous fournit son premier bilan d'étape.

Les objectifs de la Mission Locale

En répondant à cet appel à projet, l'association s'était fixée plusieurs objectifs :

- améliorer l'accès des jeunes de l'agglomération rémoise à une solution d'autonomie de logement ou d'hébergement
- mobiliser une offre nouvelle et des partenariats renforcés avec les acteurs locaux de l'habitat
- contribuer durablement à une meilleure connaissance et approche de la demande de logements des jeunes non scolarisés sur le bassin rémois (notamment dans le cadre de la révision du PLH et des ZUS).



Les 5 phases principales de l'expérimentation

- la constitution d'un partenariat opérationnel entre la Mission Locale, les Foyers de Jeunes Travailleurs, le PACT et le BALS (Bureau d'Aide au Logement Social)
- la définition du service + en termes d'accueil, de suivi des jeunes, de prospection du parc privé, de mobilisation des solutions existantes et de développement du partenariat
- le rôdage des premières entrées dans le dispositif et la familiarisation avec l'outil extranet d'évaluation des parcours des jeunes
- la mobilisation des acteurs du 1^{er} cercle pour la constitution des 2 cohortes de jeunes témoins et de jeunes bénéficiaires du service+ AGILOJE
- le suivi et la régulation des actions menées auprès des bénéficiaires et l'analyse des premiers résultats

Le bilan d'étape

A ce jour, 205 jeunes ont été intégrés dans les deux cohortes (dont 117 bénéficiaires pour un objectif de 100 jeunes au 01/12/2010)

Les premiers résultats en termes de prise en charge des jeunes sont satisfaisants tant sur le plan de la désignation d'un double référent « logement II et « insertion professionnelle» que sur celui de propositions de solutions d'hébergement - logement.

L'accès à un logement autonome a été accéléré et sécurisé pour 75% des bénéficiaires. Plus du tiers de la cohorte est en logement autonome.

Le partenariat local avec le BALS (bureau d'aide au logement social) et le PACTE a été particulièrement efficace.

Par ailleurs, l'implication de la Ville, de l'Etat et du Conseil Général ainsi que du collectif contre les exclusions permettent une appropriation élargie du travail engagé et des problématiques soulevées.

Offre d'emploi

1 nouvelles offres disponibles sur notre site : rubrique [offres d'emploi](#)

- Directeur H/F - Mission Locale de Mayenne



L'UNML vous représente

16 janvier : Comité Stratégique du Service Civique

18 janvier : Rencontre bureaux UNML / APAR

18 janvier : Intervention à la Journée d'études du Conseil Supérieur du Travail Social, sur le thème : "18-25 ans : problématiques et interventions sociales". Intervention de l'UNML par Jean-Claude Bonnefon

18 janvier : Groupe de travail sur la classification

19 janvier : Commission Paritaire Nationale de Prévoyance

20 janvier : Groupe National CPO sur l'élaboration de la notice d'appui

20 janvier : Lancement du film R2S, projet des 10 Missions Locales du 91 sur l'accompagnement des jeunes sous main de justice dans le cadre de l'expérimentation sociale - Mission Locale des Ulis